

ORDONNANCE ÉLECTRONIQUE

LES MÉDICAMENTS PRENNENT LA VOIE DU NUMÉRIQUE

INFORMATION
POUR NOS PATIENTES ET PATIENTS
Französisch

Chère patiente, cher patient,

Votre médecin vous a prescrit un médicament. Mais contrairement à avant, vous n'avez pas reçu d'ordonnance sur papier. En effet, votre cabinet médical prescrit désormais numériquement les médicaments vendus uniquement en pharmacie, sous forme d'ordonnance électronique (eRezept en allemand).

Jusqu'à présent, vous receviez les ordonnances sur un petit formulaire rose. Votre médecin créait l'ordonnance à l'aide d'un logiciel pour les cabinets médicaux et vous l'imprimait ensuite sur papier. À la pharmacie, l'ordonnance était ensuite scannée ou même tapée manuellement à l'ordinateur, elle était donc renumérisée et traitée.

Grâce à l'ordonnance numérique eRezept, tout le parcours du cabinet médical jusqu'à la pharmacie devient numérique. Ceci permet d'éviter les erreurs qui peuvent se produire lors de la numérisation de l'ordonnance papier. Dans un premier temps, l'eRezept ne sera disponible que pour les médicaments soumis à prescription. Ultérieurement, elle le sera aussi pour les autres ordonnances.

RETRAIT SIMPLE AVEC LA CARTE DE SANTÉ

Pour retirer vos médicaments, il vous suffit de présenter votre eRezept avec votre carte de santé électronique; une nouvelle carte n'est pas nécessaire. L'ordonnance n'est pas enregistrée sur votre carte, mais sur un serveur sécurisé. La pharmacie lit la carte et accède ainsi à l'ordonnance.

RETRAIT VIA L'APPLICATION

Vous pouvez aussi présenter votre eRezept à l'aide de l'application eRezept. Vous recevez vos prescriptions directement sur votre téléphone. La pharmacie scanne le code de l'ordonnance dans l'application. L'application vous permet aussi de précommander des médicaments à retirer en pharmacie. Ainsi, ils sont en stock lorsque vous souhaitez aller les chercher.

En plus de votre téléphone portable (à partir d'iOS 14 ou Android 7), vous avez besoin d'une carte de santé électronique récente avec la fonction sans contact et d'un code PIN correspondant pour pouvoir utiliser toutes les fonctionnalités de l'application. Le cas échéant, vous pouvez en faire la demande auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Vous trouverez de plus amples informations dans votre boutique d'applications et sur le site www.das-e-rezept-fuer-deutschland.de. Vous pourrez aussi poser des questions sur l'eRezept et obtenir des précisions.

Pour accéder directement à l'application:



Google



Apple



Huawei

Cordialement,
L'équipe du cabinet

Praxis für Kinder und Jugendmedizin
Eivy Franke-Beckmann
Ammertalweg 7
99086 Erfurt